

Il faut légiférer contre le voile ! Contre les munichois, choisissons la République

Deux affaires occupent les médias français, deux affaires d'oppression machiste promues par deux femmes. Elles émoustillent la population. Des femmes s'enferment dans les rôles assignés traditionnellement, soumises ou putes. Le patriarcat archaïque est de retour. Mais en adoptant le nouveau déguisement des phallocrates : la servitude serait « volontaire ».

Les mêmes arguties sont utilisées pour prétendre que les hommes, père, mari, frères dans un cas, clients dans l'autre, ne sont pas responsables de la violence psychologique, économique, physique commise et que les femmes sont libres de la revendiquer. Ce serait leur choix. Pénaliser leurs suborneurs serait une atteinte à la liberté, aux droits de l'homme. Ceux de la femme sont passés sous silence.

Considérer que les principes républicains concernent également les femmes, exiger l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes, serait ringard.

Pourquoi les parlementaires hésitent-ils à légiférer chaque fois qu'il est question de rendre effectif les droits des femmes ? Pourquoi prétexter qu'il serait difficile d'appliquer la loi ? D'ailleurs pourquoi votent-ils

des lois ? Puisqu'il y a toujours des meurtres alors que l'assassinat est criminalisé, pourquoi ne pas abolir les lois qui seraient donc inutiles ?

Le choix serait entre pénaliser ou éduquer. Pénaliser les clients de la prostitution, interdire le voile intégral dans l'espace public sont des préalables à toute éducation non sexiste. L'interdit doit être clairement posé par la société. Si les règles de vie ne sont ni imposées, ni appliquées, on ne peut pas faire acte de pédagogie ! Exclure l'un ou l'autre

n'est que verbiage ou lâcheté camouflée.

Aujourd'hui, la question est clairement posée à nos représentants législateurs concernant le port du voile islamique. Les manoeuvres de diversion sont grotesques.

Refusons les arguties

Des parlementaires refuseraient d'interdire le voile islamique de peur de stigmatiser les personnes qui le portent ou susceptibles de le porter un jour. Or celles-ci s'excluent elles-mêmes de l'espace public en

s'enfermant dans un voile, afin que même dehors, elles restent dedans et soient non identifiables. Se stigmatisant elles-mêmes, elles ont l'impudeur de se plaindre d'être stigmatisées.

Des parlementaires ne s'autoriseraient pas à appeler au respect des principes républicains. On ne pourrait pas interdire dans la rue des tenues vestimentaires sous prétexte de « liberté individuelle ». Faire

ce qu'on veut, quand on veut, comme on veut, relève du caprice et non de la liberté. Un idiot, fort peu utile fait référence aux tatouages, aux piercings, un autre à l'habeas corpus !

Mais si ces parlementaires n'osent pas poser l'interdit, machocrates et intégristes n'ont pas ces peurs. Ils affirment que la femme voilée est le modèle. Comment s'étonner ensuite de la progression du voile et du

décervelage des enfants ? Comment les enfants perçoivent l'espace public si leur mère doit se cacher pour sortir ? Est-ce un espace de liberté s'il faut se camoufler dans une tenue handicapante ? Si les

fillettes représentent l'honneur de la famille, sont sources de désordre et doivent cacher leurs cheveux dans l'espace public pour protéger les garçons, considérés définitivement comme incapables de maîtriser

leurs pulsions, cela engendre des représentations totalement contradictoires avec le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes.

